

# DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

----

Commune  
de  
BLAIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Henry Dunant, 1Bis Rue Saint-Laurent à Blain, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires, sous couvert des dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. Communication a été faite auprès de Monsieur le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

**DATE DE CONVOCATION** : 20 mai 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE** : 29 – **PRÉSENTS** : 25 – **REPRÉSENTÉS** : 04

**PRÉSENTS** : M. BUF Jean-Michel, MM. CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. LAFOND Frédéric, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. CODET Stéphane, REKIS Bruno et COLIN Arnaud, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, MM. MOUSSU James, PELÉ Martin, PICAUD Michaël et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSÉS** : M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*), Mme FERRY Gladie (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), Mme NIAUDET Danielle (*pouvoir à M. RANNOU Yannick*) et M. PINEAU Olivier (*pouvoir à M. HAMON Jean-Pierre*).

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : MM. COLIN Arnaud et MOUSSU James.

<b>OBJET</b> :	<i>Cession des parcelles AW0544 et AW0541</i>
----------------	---

N° 2021 / 05 / 12

*Considérant l'intérêt de [REDACTED] d'acquérir les parcelles cadastrées section AW numéro 541 et 544, situées rue des Droits de l'Homme, d'une superficie totale de 1 211 m<sup>2</sup> au prix de 80 euros le mètre carré soit 96 880 euros net vendeur ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2241-1 et L 2122-21 ;*

*Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment son article L 3211-14 (cessions) ;*

*Vu l'estimation du Domaine en date du 11 janvier 2021 ;*

*Vu l'accord de [REDACTED] en date du 22 février 2021 ;*

*Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du territoire en date du 12 mai 2021 ;*

*Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;*

.../...

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

- *DÉCIDE de céder les biens communaux non bâtis cadastrés section AW numéros 541 et 544, situés rue des Droits de l'Homme, moyennant la somme de 96 880 euros net vendeur,*
- *DÉCIDE que le compromis de vente et l'acte de vente de cette opération seront dressés en l'étude de Maître RUAUD Damien, notaire à BLAIN,*
- *PRÉCISE que l'ensemble des frais (bornage, arpentage, droits, honoraires...) occasionnés par cette opération sera aux dépens de l'acquéreur,*
- *et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié d'acquisition et tous documents relatifs à ce dossier.*

Vote : 21 pour - 8 abstentions

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 1<sup>er</sup> juin 2021,  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20210527-CM-2021-05-12-DE  
Date de télétransmission : 01/06/2021  
Date de réception préfecture : 01/06/2021